Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18076- 70EME ANNÉE

Un problème important de La Réunion évoqué à la télévision en France sur La Chaîne Publique

Pas question d'étouffer l'énorme scandale de la Nouvelle Route en Mer !

Ce lundi 16 février, dans son journal télévisé de 19 heures (22 heures à La Réunion), La Chaîne Publique du Sénat et de l'Assemblée Nationale (LCP – ligne 54) a parlé pendant quelques minutes d'un problème politique important qui tracasse beaucoup de Réunionnais. Il s'agit du projet de Nouvelle Route en Mer (NRM) entre Saint-Denis et La Possession, lancé par l'UMP à la direction actuelle de la Région Réunion.



e sujet a été évoqué sous le titre : «La route la plus chère de France»; et la rédaction a mis l'accent sur deux des problèmes de ce projet : à la fois son coût, en soulignant que c'est effectivement «la route la plus chère de France au kilomètre», et son «risque écologique». Les journalistes ont même déclaré que pour de nombreux experts, cette conception de NRM est un véritable «crime écologique».

Concernant le financement de ce projet, il a été rappelé qu'il coûterait «au moins 1,9 milliard d'euros pour 12 km» mais aussi qu'une enquête est en cours sur le trafic financier auquel il a donné lieu. Et sur l'aspect négatif du projet sur le plan environnemental, il a été souligné qu'il faudrait mettre «plusieurs millions de tonnes de pierre en mer» ainsi que le fait que cette route serait gravement menacée en

cas de cyclone.

Ensuite, la parole a été donnée pendant quelques secondes à Paul Vergès, qui s'est rendu récemment à Paris pour attirer l'attention de l'État sur la gravité de ce projet. Une fois de plus, le sénateur communiste réunionnais a mis l'accent à la fois sur l'énormité de ce scandale en termes de corruption, d'atteinte à l'environnement et d'aménagement du territoire.

Concernant la corruption qui est à la base de la NRM, les journalistes de LCP ont interrogé Mahdia Benhamla, responsable de l'agence de presse réunionnaise Imaz Press Réunion. Celle-ci a donné plusieurs informations précises et importantes sur l'enquête judiciaire en cours à ce sujet.

Enfin, la parole a été donnée à Ségolène Royal et la ministre de l'Environnement s'est contentée de dire que «c'est aux élus de prendre leurs responsabilités». D'où l'importance de ne pas laisser étouffer cet énorme scandale...

Correspondant



Le scandale écologique continue NRL: pollution en mer

Ce ne sont que les travaux préparatoires, et les problèmes environnementaux ne cessent de s'accumuler. Après l'extraction illégale de galets en zone protégée, la pollution de la mer. «Fuite d'huile mineure sur le chantier de la Nouvelle Route du Littoral» selon la préfecture, des détails sur cette pollution en mer.

«Au cours d'opérations de dragage sur le chantier de la Nouvelle Route du Littoral, le 15 février après-midi, une fuite s'est produite sur la barge, entraînant le déversement à la mer d'une quantité d'huile évaluée à 100 litres.

Les moyens anti-pollution situés sur la barge et sur les bateaux participant au chantier ont immédiatement été mis en œuvre. Les patrouilles nautiques menées depuis, en particulier par la brigade nautique du commandement de la gendarmerie de la Réunion, ont permis de constater que l'huile était bien confinée dans le barrage antipollution.

Une évaluation par les experts antipollution de la marine nationale a également été conduite.

Une fois l'huile contenue par le bar-

rage récupérée, la barge rentrera à quai au Port afin de permettre sa vérification et toute réparation nécessaire par les experts de l'entreprise sous le contrôle des services de l'Etat avant toute reprise des travaux.

Cette fuite, rapidement circonscrite, n'a eu aucun impact sur l'environnement».

Bilan 2014 : 240 millions d'euros de l'État pour le traitement social du chômage

Plus de 37000 aides à l'emploi n'arrêtent pas la progression du chômage

4000 emplois créés par l'économie à La Réunion, plus de 37000 bénéficiaires d'une solution d'aide à l'emploi. Tout cela n'est pas suffisant pour empêcher la hausse du chômage à La Réunion.



Le préfet a présenté les conclusions du Service public de l'emploi à La Réunion.

e matin, les organisations syndicales, patronales et l'État ont fait le point sur la politique de l'emploi menée par l'État à La Réunion. Après la réunion de ce Service public de l'emploi à La Réunion, le préfet a rencontré la presse.

Plus de 37000 personnes sont actuellement bénéficiaires d'une aide à l'emploi, sous forme de contrat ai-

dé, d'emploi d'avenir, d'apprentissage ou autre dispositif soutenu par l'État.

En 2014, l'économie réunionnaise a créé 4000 emplois. La création nette d'emplois n'est pas suffisante pour absorber le dynamisme démographique de l'île, reconnaît le préfet.

L'augmentation du nombre de chômeurs a été de 0,9 % de hausse

d'une année sur l'autre.

Plus de 37.000 personnes sont aujourd'hui accompagnées. C'est le taux le plus élevé dans la République. 240 millions d'euros sont mobilisés par l'État sur ces politiques. Moins de 2000 dispositifs non utilisés. Les contrats conclus sont à 11 mois de durée en moyenne.

Au chapitre des satisfactions, la garantie jeune dont « l'expérimentation a très bien fonctionné », avec 1897 jeunes bénéficiaires.

Plus de 20000 contrats aidés ont été signés dans les associations et les collectivités. Financés à 90 % du salaire net dans le secteur non marchand, et à 35 % ailleurs, les emplois d'avenir ont connu un succès relatif : 3700 nouvelles signatures, mais moins de 2900 pour des emplois financés à 90 % du salaire net par l'État dans le public et parapublic.

L'État compte aller encore plus loin dans la promotion de ce dispositif en ouvrant les emplois d'avenir aux entreprises commerciales n'ayant aucun salarié. L'expérimentation aura lieu toute cette année.

Edito

Nouveau rétrécissement de la majorité parlementaire à un mois des élections départementales

Manuel Valls remplace Jean-Marc Ayrault au poste de Premier ministre. Manuel Valls avait été largement battu au premier tour des Primaires citoyennes, c'est pourtant son orientation que choisit François Hollande. Ce dernier venait de signer le tournant vers le social-libéralisme en lançant le Pacte de responsabilité.

Le 8 avril 2014, Manuel Valls soumet sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale. Le résultat est le suivant : 306 pour, 239 contre et 26 abstentions. Cela donne les contours de la majorité parlementaire. Le groupe communiste n'en fait plus partie, car il a voté contre. Les écologistes ne sont plus dans le gouvernement mais soutiennent son action, ils votent pour. Les radicaux de gauche restent dans le gouvernement et votent pour. Au sein du PS, 11 députés s'abstiennent. Ils constituent l'embryon des frondeurs.

Cinq mois plus tard, plusieurs ministres rompent la solidarité gouvernementale. François Hollande choisit alors de faire démissionner l'ensemble des ministres, confirme Manuel Valls à son poste et le charge de former un nouveau gouvernement. Le 16 septembre 2014, il sollicite de nouveau un vote de confiance des députés sur sa déclaration de politique générale. Le résultat est le suivant : 269 pour, 244 contre et 53 abstentions.

Deux décisions viennent réduire la majorité parlementaire.

La première, c'est le refus des députés écologistes de voter pour. Ils choisissent l'abstention pour 17 d'entre eux, et le vote contre pour l'une d'entre elle. Les communistes confirment le vote contre à trois exceptions, dont Huguette Bello qui rompt la solidarité en s'abstenant. Quant aux députés socialistes, ils sont cette fois 27 à s'abstenir, leur nombre a plus que doublé.

Deux mois plus tard arrive un autre scrutin impor-

tant, c'est la Loi de finances 2015. Il donne le résultat suivant : 257 pour, 222 contre et 54 abstentions. 35 députés PS s'abstiennent dont deux anciens ministres. Les frondeurs sont donc encore plus nombreux. Par ailleurs, 12 députés Verts sur 15 s'abstiennent. Alors que le groupe communiste vote contre le budget, Huguette Bello se distingue à nouveau en s'abstenant.

Il est à noter que les 5 députés socialistes de La Réunion ont toujours voté tout ce que le gouvernement a proposé. Ils ne font donc pas partie des frondeurs.

Hier, l'Assemblée nationale devait se prononcer sur un texte très important, le projet de loi Croissance et activité dite « Loi Macron ». Lors de son voyage en Chine, Manuel Valls avait vanté ce texte auprès de ses interlocuteurs chinois, soulignant que cette loi allait permettre de lever les freins à l'investissement. Le gouvernement constate que la majorité parlementaire se réduit encore. Il en vient à douter qu'un nombre suffisant de députés votera pour le texte. Plusieurs députés socialistes ont dit qu'ils voteront contre le texte. Manuel Valls fait donc le choix de l'adoption sans vote, ce qui automatiquement expose au dépôt d'une motion de censure de la part de l'opposition. Autrement dit, pour la troisième fois en moins d'un an, et à un mois des élections départementales, le Premier ministre va poser une nouvelle fois la question de confiance aux députés. C'est un moyen de mettre les frondeurs au pied du mur. Car si la motion de censure était adoptée, elle donnerait un argument de poids aux partisans d'élections législatives anticipées.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés 70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond

Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

TÉL.: 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail: redaction@temoignages.re SITE web: www.temoignages.re

Administration

TÉL.: 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23 E-mail Avis, Abonnement :avis@temoignages.re E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Canton 13 de Saint-Joseph, avec David Lebon et Betty Grondin

Jeunesse, proximité et solidarité

C'est à la demande des militants de la section communiste de Saint-Joseph et de diverses personnes de la société civile que David Lebon a accepté de se présenter à cette élection départementale entouré de Betty Grondin (militante associative), et de ses remplaçants : Catherine Lejoyeux (secrétaire médicale) et Joël Vienne (agriculteur) dans le canton N° 13, celui de Saint-Joseph.



Les candidats de l'Union pour la justice sociale et le développement solidaire dans le canton 13 de Saint-Joseph.

« Nous voulons agir et réagir devant la situation sociale qui se dégrade. population est toujours confrontée au problème du chômage, de la précarité, du manque de logement, et ce malgré le changement de président et de gouvernement intervenu depuis bientôt trois ans », af-Il David Lebon. trouve inadmissible que l'ensemble des contrats aidés mis à disposition par l'Etat pour l'année 2014 n'aient pas été utilisés totalement par les collectivités (département, région, municipalités...) »

Malgré sa jeunesse, David Lebon ne manque pas d'expérience. Une expérience acquise au sein des associations dans lesquelles il a milité et dans l'exercice de sa profession de professeur. « Je suis confronté quotidiennement aux problèmes d'une jeunesse particulièrement désenchantée et à des parents en quête d'aspiration. Certains jeunes sont en manque de repères ».

Un nouvel élan

Avec mes amis, nous avons établi un programme qui donnera un nouvel élan à notre canton. Il s'articule autour d'un triptyque : jeunesse/avenir, proximité et solidarité. « Notre priori-

té c'est de développer le tissu social en améliorant le quotidien des plus défavorisés : personnes âgées et porteuses de handicaps, petite enfance... Nous proposons d'améliorer le chèque santé et de mettre en place le portage de repas à domicile. Nous devons aider ces personnes qui, souvent souffrent de l'isolement par un accompagnement permanent l'intermédiaire des associations. Nous souhaitons aussi développer les mini-crèches dans tous les quartiers, notamment à mi-hauteur où le potentiel existe!»

Afin de favoriser l'accès au logement, David Lebon et ses amis entendent mobiliser les crédits du Département et de l'Etat pour la construction et l'amélioration de l'habitat en soutenant les organismes comme le PACT Réunion, et développer les dispositifs d'auto-construction.

Dans le domaine de l'environnement, « il est primordial de favoriser la création de structures pour le recyclage de mobilier, d'électroménager et de voitures. Cela permettra de créer des emplois dans le domaine associatif et nous contribuerons à la réduction des déchets. Il faut innover et sortir des sentiers battus ».

Au programme également, une route à mi-hauteur jusqu'à Saint-Philippe afin de désenclaver les hauts et de développer « des infrastructures administratives, notamment sur le secteur de Vincendo.

« Nous insisterons auprès du Département pour qu'il ouvre l'accès à la commande publique aux PME et qu'il mette l'accent sur la construction de logements sociaux afin de relancer l'économie.

Et David Lebon termine son intervention en soulignant appelant les Saint-Joséphois « à se méfier des promesses sans lendemain ». En effet, « une année est passée après les élections municipales et certains attendent toujours que se réalisent les promesses d'emploi notamment ».

Pour les plus démunis

Betty Grondin (militante associative) se présente « pour défendre les intérêts des plus démunis, des personnes qui vivent, encore aujourd'hui, dans la précarité et l'insalubrité, parfois sans eau ni électricité ». Elle s'interroge sur le bilan du conseiller général sortant (adjoint au maire, et administrateur de la Sodegis).

Catherine Lejoyeux (secrétaire médicale), forte de son expérience dans le domaine associatif et humanitaire, entend apporter sa contribution à l'insertion d'une jeunesse délaissée. Elle s'inquiète de la l'insécurité grandissante. « Des solutions existent, à nous de les mettre en œuvre!».

Joël Vienne (agriculteur) raconte les difficultés des planteurs « Je rencontre quotidiennement des collègues qui me disent leur inquiétude sur le devenir de l'agriculture et plus particulièrement de la filière canne ». En effet, rien ne garantit le maintien des aides européennes après 2017, ce qui mettra en péril la filière canne qui compte 14.000 emplois directs et 24.000 indirects. « Je me battrai également pour améliorer les délais d'attente des dossiers administratifs qui restent trop longs ». conclut-il.

Adoption sans vote avec l'article 49-3 de la Constitution

Le gouvernement passe en force le projet de loi Macron

Face à l'incertitude d'avoir une majorité à l'Assemblée nationale, le Conseil des ministres s'est réuni pour débattre du possible recours à l'article 49-3 de la Constitution obligeant le feu vert du Conseil des ministres, permettant ainsi au Premier ministre, Manuel Valls, d'engager sa responsabilité sur un texte de loi, et de faire ainsi adopter un texte sans vote.



À moins d'un mois des élections départementales, la responsabilité du gouvernement sera engagée sur un vote à l'Assemblée nationale.

rois heures après le Conseil des ministres, Manuel Valls a annoncé à la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il faisait jouer l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, car il ne voulait pas prendre « le risque d'un rejet » du texte, sur lequel la majorité était "incertaine". Une motion de censure va être déposée par l'UMP, en cas de vote approuvant cette motion, tout le gouvernement devra démissionner.

La tension était trop forte

Suite à cette annonce, le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone (PS) a suspendu le débat dans l'attente du dépôt d'une motion de censure de l'UMP, alors que le vote solennel était prévu après les questions au gouvernement, vers 17 heures, heure de Paris.

La tension montée d'un cran mardi midi lorsque Manuel Valls avait affirmé devant le groupe socialiste « qu'à ce stade, la loi ne passe pas ». En effet, de nombreux députés socialistes avait contesté ce texte dès décembre 2014, lors du dépôt du projet de loi. Dès dimanche 15 février, l'ancien ministre Benoît Hamon avait annoncé qu'il « voterait contre » cette loi, à l'instar des frondeurs Pouria Amirshahi, Laurent Baumel, Christian Paul.

Le point de non-retour de ce projet de loi pour les frondeurs : le travail le dimanche. Ces derniers avaient appelé à plusieurs reprises le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, à un « compromis politique », souhaitant le doublement de la rémunération pour le travail le dimanche car « la loi doit protéger les salariés », comme l'a expliqué Laurent Baumel (PS). Les réponses de l'exécutif, la colère est restée vive au sein du parti présidentiel.

Division chez les socialistes

À tel point que selon une source au sein du parti socialiste, citée par Le Monde, en effectuant un décompte des votes potentiels, les dirigeants socialistes se sont rendus compte que le projet de loi aurait été adopté à seulement quelques voix. Cela signifierait que le projet aurait eu les voix de l'UDI, ce qui reviendrait selon le quotidien « à faire confiance aux centristes pour qu'ils ne changent pas leur vote pour en abstention au dernier moment ».

Face aux risques, il a été choisi de recourir à l'article 49-3 de la Constitution. Une décision qui met en exergue la division chez les socialistes. Pour le cofondateur du Parti de gauche, Jean-Luc Mélenchon, c'est « le constat de décès de la majorité de 2012 ». Ainsi, l'utilisation de l'article 49-3 « est la preuve que son machin ne passe pas. Il y a une majorité normalement de députés de gauche dans cette Assemblée et ça ne suffit pas pour faire passer une loi paraît-il de gauche d'après M. Valls ? C'est bien parce que c'est une loi de droite ».

De leurs côtés, les frondeurs socialistes en ont profité pour rappeler au gouvernement que la ligne politique impulsée par Manuel Valls n'est pas la bonne. Pouria Amirshai a déploré que « la main tendue » par les frondeurs n'ait pas été "saisie" par le gouvernement, car « nous sommes dans cette demande de dialogue avec le gouvernement. ...] Je ne souhaite pas un retour de l'UMP mais que le gouvernement nous écoute. [...] Nous reproposeamendements, rons des mêmes ». La situation pourrait s'envenimer chez les socialistes, avec leur congrès, en juin 2015, qui renouvellera l'ensemble de leurs instances fédérales et nationales, et choisir qui sera le futur premier secrétaire du PS. Ce sera également un test pour François Hollande, qui pourrait voir ses positions dans le parti très fragilisées.

Céline Tabou

Conférence météo Amcomet au Cap Vert L'Afrique plus vulnérable aux changements climatiques

Les pays africains, présents lors de la troisième réunion de la conférence ministérielle africaine sur la météorologie (Amcomet) à Praia, ont décidé samedi 14 février, qu'ils allaient renforcer leurs services météorologiques afin de réduire les conséquences des phénomènes extrêmes.

Après cinq jours de réunion, une déclaration ministérielle adoptée par l'ensemble des pays africains reconnaît que « les investissements dans les services météorologiques et climatiques permettent de sauver des vies et des biens, de réduire au minimum les pertes économiques et de préserver l'environnement ». Cette annonce survient après des pluies diluviennes tombées sur le Cap Vert en Afrique.

nomènes climatiques.

Michel Jarraud à indiqué que « les maisons qu'on construit en Afrique utilisent du matériau de très faible résistance parce qu'il n'y a pas beaucoup d'argent, et les gens vont construire dans des zones inondables puisque ça coûte moins cher ». Raison pour laquelle, l'adaptation au changement climatique est un enjeu majeur pour le continent et ses populations.

que le terrain ne soit accaparé par d'autres, s'accrochent à des zones inondables plutôt que de se déplacer en fonction des informations que nous leur donnons ».

Réchauffement plus important

Les échanges lors de l'Amcomet se sont principalement portés sur les récentes catastrophes naturelles sur le continent, comme les inondations meurtrières de janvier au Malawi et au Mozambique, la sécheresse et les vagues de chaleur.

« Cette année et les années qui viennent sont des années critiques pour la planète en général, et plus spécifiquement pour l'Afrique », a déclaré Michel Jarraud, secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), qui a participé à la création d'Amcomet, conjointement avec la Commission de l'Union africaine (UA).

En effet, « depuis 1950, neuf parmi les dix années les plus chaudes sont les années 2000, donc le réchauffement global est visible en Afrique » a expliqué André Kamga Foamouhoue, chef du département Climat et environnement au Centre africain des applications de la météorologie pour le développement (Acmad), à Niamey.

Un fait avéré par l'ensemble des scientifiques, comme Michel Jarraud, qui a indiqué lors de la clôture de la réunion que « l'Afrique est très vulnérable aux événements météorologiques extrêmes, l'Afrique est très vulnérable à la variabilité climatique ».

Le réchauffement climatique en Afrique « est beaucoup plus important que le réchauffement global moyen », parce qu'au cours des années 2000, « il y a beaucoup d'années où le réchauffement dépasse un degré », alors que le continent n'est pas plus exposé que les autres aux phé-

L'adaptation, un enjeu majeur

« Cette adaptation devra passer par l'élaboration d'un certain nombre de produits spécifiques », a-t-il expliqué, prenant pour exemple le projet de centre régional climatique pour l'Afrique centrale, qui ne bénéficie pas d'un volet adaptation. Pour Olushola Olayide, représentant de la commissaire africaine à l'Economie rurale et à l'Agriculture, Rhoda Peace Tumusiime, « l'adaptation est une priorité pour l'Afrique. C'est l'Afrique qui a le plus besoin de s'adapter » au changement climatique, d'autant plus que les phénomènes climatiques extrêmes devraient s'intensifier par leur force et leur nombre.

Malgré un constat alarmant, les participants ont réalisé de nombreuses avancées, et désormais ce sera « à l'Afrique de parler d'une seule voix dans les prochaines négociations en 2015 », lors du Sommet mondial sur le Climat à Paris et durant les phases de négociations. Parmi les mesures sur l'adaptation évoquées, les participants ont proposé le renforcement de leurs services météorologiques.

Les pluies diluviennes en Afrique du Sud ont mit en exergue la nécessité de changer rapidement les habitudes. Jolamu Nkhokwe, directeur du département du changement climatique et des services météorologiques au Malawi, a expliqué à l'Agence France Presse que « certains usagers, agriculteurs ou pêcheurs ne prennent pas au sérieux les messages de prévention et s'installent dans les lits des fleuves ».

Ce dernier a d'ailleurs ajouté qu'il y a « des chefs de village qui, par crainte

Renforcer les dispositifs et expliquer

En janvier, certaines stations d'observation ont enregistré des records de presque 400 mm de pluie en une journée. Malgré ces données alarmantes, « il faut faire comprendre aux gens qu'il y a un changement climatique et que nous devons nous attendre à davantage de précipitations extrêmes et ne plus habiter dans des zones inondables », a expliqué Jolamu Nkhokwe.

« Le message sur le changement climatique est très important », a ajouté Atanasio Joao Manhique, directeur de l'Institut national de météorologie, pour qui « les gens ont l'habitude de vivre à un endroit, ils y sont depuis dix ans et ils n'ont jamais vu ça ». D'ailleurs, « quand ils reçoivent l'alerte, ils disent : Non, l'eau n'est jamais montée jusqu'ici et cela n'arrivera pas », a-t-il précisé.

Selon Ousmane Ndiaye, chef du département Recherche et développement à l'Agence nationale sénégalaise de l'aviation civile et de la météorologie (Anacim), la sensibilisation est essentielle, car « il y a le problème d'incertitude dans la prévision. Quand on donne une information à quelqu'un, la première question qu'il a en tête, même s'il ne le dit pas, c'est : Est-ce que tu es sûr, est-ce que l'information est fiable ? Parce qu'il doit prendre une décision avec ça ».

« Quand on leur dit qu'il y a une probabilité de 70 % que ça arrive, les gens ne parviennent pas à comprendre, donc il faut leur expliquer en langage clair », a admis ce dernier. Le météorologue a travaillé sur la réception des messages parmi les agriculteurs, son étude révèle que les radios rurales et les SMS sont plus efficaces.

Céline Tabou

Le traitement des fonctionnaires à La Réunion -2-«Les premiers fruits de la lutte»

Dans la seconde partie de son article, Eugène Rousse explique les circonstances dans lesquelles l'État a donné la surrémunération à ses fonctionnaires.

les parlementaires des DOM et par les syndicats des fonctionnaires finira cependant par por-

ter quelques fruits.

Un premier décret numéro 49 – 17 daté du 4 janvier 1949 porte attribution, à compter du 1er septembre 1948, d'une indemnité temporaire de cherté de vie aux personnels de l'État en service dans les DOM. Le montant annuel de cette indemnité est de 12.000 francs métropolitains. Malgré leur protestation, les Réunionnais n'obtiennent que 6.000 francs CFA.

Un second décret numéro 49 – 55, daté du 11 janvier 1949, vient heureusement compléter le régime de rémunération des fonctionnaires de l'État en service à La Réunion par l'institution d'un index de correction. Cet index est fixé à :

• 1,20 pour la période du 1er janvier 1948 au 31 mai 1948.

• 1,40 pour la période du 1er juin 1948 au 16 octobre 1948.

• 1,65 à partir du 17 octobre 1948.

Ces décrets sont complétés par la loi numéro 50 – 407 du 3 avril 1950, qui accorde à tous les fonctionnaires des DOM une indemnité de vie chère égale à 25% du traitement indiciaire brut. Précision importante : cette indemnité est indexée à La Réunion.

Des disparités choquantes

Ces décrets et lois ne satisfont que partiellement la grosse majorité des fonctionnaires des DOM, car un décret daté du 18 mars 1950 crée dans les DOM d'invraisemblables disparités de traitement entre les fonctionnaires originaires des DOM et ceux recrutés à plus de 3.000 km du lieu où ils sont appelés à exercer.

Le décret du 18 mars 1950 prévoit en effet pour ces derniers le paiement d'une indemnité d'installation considérée avec raison comme un sursalaire anormalement élevé. Le bénéficiaire de l'indemnité a en effet droit à :

• 9 mois d'émolument soumis à une retenue pour pension;

• 2 mois ½ pour son conjoint;

• 1 mois par enfant à charge.

Cette indemnité est allouée pendant 2 séjours successifs dans le même département. Séjour de 3 ans chacun prévu par le décret du 31 décembre 1947.

À noter que pour les originaires des DOM, le congé est de 6 mois tous les 5 ans. Il faut souligner que ces avantages accordés aux métropolitains mutés à La Réunion sont refusés aux Réunionnais mutés en

métropole.

Des discriminations aussi choquantes sont évidement dénoncées inlassablement par les fonction-naires originaires des DOM en exercice tant en France qu'à La Réunion. Dans le combat qu'ils mènent pour l'augmentation de l'indemnité de vie chère, les fonctionnaires des DOM reçoivent fin 1950 le soutien du ministre de la Marine Marchande, André Morice, qui, au terme d'une mission aux Antilles et en Guyane en octobre 1950, conclut : «la vie dans ces régions est sans conteste le double du coût de la vie en France».

Le gouvernement se refusant à prendre en compte l'avis d'André Morice, les fonctionnaires des DOM se mobilisent, aussi bien dans le «cartel des syndicats» constitué dans chacun des DOM que dans le «comité de coordination» des syndicats de fonctionnaires des DOM, siégeant à Paris.

C'est à la demande de ces organisations qu'une proposition de loi portant notamment la signature de Raphaël Babet et de Raymond Vergès (députés de La Réunion) est déposée le 31 décembre 1951 sur le bureau de l'Assemblée nationale.

L'article 1 de cette proposition de loi prévoit que «les traitements, indemnités, prestations et allocations de toute nature attribués au fonctionnaires en service dans les DOM, sont ceux de la zone métropolitaine ne comportant pas d'abattement, majorés de 100%» (...).

La longue grève de 1953

Cette proposition de loi ayant été repoussée, la décision des fonction-

naires des DOM d'engager une action dure est prise. Le 15 mai 1953, les fonctionnaires des 4 DOM cessent le travail pour une durée illimitée. La grève va se poursuivre pendant 63 jours et sera presque totale dans tous les services, malgré les pressions de la haute administration.

Force est de constater, à la fin de la grève la plus longue que La Réunion ait jamais connue, que les concessions faites par le gouvernement sont plutôt maigres :

- L'engagement est pris d'accorder aux fonctionnaires en service dans les DOM une majoration de l'indem-

nité de vie chère. Cette majoration, fixée par le décret du 22 décembre 1953, ne sera que de 5%, non in-

dexée pour La Réunion.

- Le salaire moyen départemental servant de base au calcul des prestations familiales est revalorisé.

Les fonctionnaires estiment donc que la lute pour l'amélioration de leurs conditions de vie doit se poursuivre. Ceux de La Réunion demandent au gouvernement :

- la fixation à 65 % (indexé) d'une indemnité de vie chère;

- l'uniformisation du régime des congés administratifs;

- l'extension aux DOM du régime métropolitain des prestations familiales et de la sécurité sociale.

(à suivre)

Eugène Rousse

Oté

Sa lé pi in sirsaz karbiran mé in sirsarz la konpagni : lé sinp mé lé konmsa !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj de fon dovan l'éternité, si mi di aou in n'afèr moin lé sir ou sa vni vèr avèk la zalouzi, moin lé sir sa i sa tourn out pyé d'kèr dovan déyèr, sé pa si inn-dé rant zot i risk pa gingn in kardyak. Kosa mi anparl d'apré ou ? Mi anparl bann bon la kontinuité téritoryal. A ! Zot i pansé lété fini avèk sa ! Zot i pansé gouvèrnman la gosh té i sava tyé sa dann l'èf ? Mank de po, la komans doné lo bann bon é moin lé sir demoun i sar foulé pou gingn se troi san éro, sa lé pa pou négljé, sa in n'afèr i kont sa. Tok! Pran sa pou toi!

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr,

sa i étone pa moin de ou. Alor ala ou osi ou l'apré kriy par dsi lo toi pou in bon la kontinuité téritoryal. Par l'fète, sa in bon poul'moun, sa in bon pou angrès bann konpgni l'aviyon. Pars d'apré sak mi koné lo pri lésans i arète pa bésé mé lo pri biyé i arète pa goumanté. Lé vré sa i apèl pi la sirsarz karbiran, mé i apèl sa la sirsarz la konpagni ! koman lé pa vré ? Lé bien vré pars sé in gran patron Air-France la di sa dann télé. Donk shak konpagni na in sirsarz é si domin lésans i mète a rogoumanté ébin va romète in sirsarz karbiran an plis é va rogoumanté la prime la kontinuité. Va tir dsi ki ? Dsi ou, dsi moin, dsi inn, dsi l'ot. Va tir dann posh gosh pou armète in zékli dann posh droite... Konmsa zot i konpran la vi tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Dann oui na poin batay ! »-in kozman pou la rout !

Sa in kozman i poz amoin problèm sa. Pars si dann oui na poin batay, dann non i doi an avoir ! alor, sa i vé dir i fo ou i aksèp tout mèm si sé in n'afèr ou i trouv pa out kont dodan. Di oui, di oui toultan épizapré tout va roul ron !!!. Poitan moin la touzour aprann dé foi i fo di oui, défoi i fo di non. I di pa lo bon kont i fé lo bon zami ? Si ou i di oui toultan nora pi zamé lo bon kont... Pétète sa i vé dir in n'ot afèr ? Pétète ou i di oui, é apré ou i fé konmsi sé non. Konm dann fonnkèr Zak Prévèrt : li di oui avèk la tète é li di non avèk lo kèr. Apré alé débarbote aou konm ou i gingn. Dakor pa dakor ? Fé travay zot koko, fé bouy zot matyèr griz zot va oir si rant-rant i ariv pa nou pou ète dakor rantre nou. Fé roulé Férèr !